



**Projet de procès-verbal
de l'Assemblée Générale de la Ligue Féminine de Handball**

Séance du 13 août 2020 par visioconférence

Membres présents :

Représentants FFHB : Nodjialem MYARO, *Présidente de la LFH (représente Joël DELPLANQUE)* ; Christian DUME, *président de la CNCG* ;

Représentants clubs LFH : Yves GUERIN, *Chambray* ; Marion POURRE, *Besançon* (mandat reçu de Daniel HOURNON) ; Gérard LE SAINT, *Brest* ; Vincent MILLEREUX, *Toulon St Cyr* (mandat reçu de Perrine PAUL) ; Arnaud PONROY, *Nantes* ; Daniel SENECLOZE, *Bourg de Péage* ; Sabine GUILLIEN-HEINRICH, *Fleury* ; Sophie PALISSE, *Saint-Amand-les-Eaux* ; Jean-Marie SIFRE, *Paris 92* ; Clément FORGENEUF, *JDA Dijon* (mandat reçu de Jean-Marie SIFRE, *Paris 92*) ; Pascal MORGANTI, *Mérignac*
Représentant des clubs accédant sportivement en LFH : Maxime LECCIA, *Plan de Cuques* (mandat reçu d'Antony CICCIO) ; Gérard GUILLON, *Nice* (mandat reçu de Ange FERRACI).

Représentant des médecins : Gérard JUIN ;

Représentant des entraîneurs : Laurent BEZEAU (procuration reçue de la représentante des joueuses, Maria BALS)

Invités présents :

Représentants FFHandball : François GARCIA, Alain KOUBI ; Éric BARADAT, responsable du PPF féminin

Représentant des clubs de D2F VAP : Jean-Pierre VIEUCHANGE, *Stella Sports Saint-Maur Handball* (mandat reçu de Bernard MONNOT).

UCPHF Pierre PRADEAU, *directeur* ; Olivier GEBELIN, *secrétaire général*

7Master : Thibaut DAGORNE, *directeur*

AJPH : Benoît HENRY, *directeur*

Salariée FFHandball/LFH : Grégory PRADIER, *Directeur des services* ; Gwenhaël SAMPER, *Responsable du service juridique*

Membres excusés :

Représentants FFHB : Philippe BANA, *DTN* ; *Sélectionneur France* ; Olivier KRUMBHOLZ, *Sélectionneur France A* ; Laetitia SWED-BOBET, *conseillère de la présidente de la LFH* ; Sébastien GARDILLOU, *adjoint au sélectionneur France A*

Représentant clubs LFH : Thierry WEIZMAN, *Metz* ; Thierry DEGORCE, *Dijon* ; Wilhelmine MAURY, *Mérignac*

Représentant des clubs de D2F VAP : Oumou NIANG-FOUQUET, *Le Havre*

Invités excusés :

Représentant l'arbitrage : Olivier BUY ;

Représentants FFHandball : Jean-Pierre FEUILLAN, *Vice-Président de la FFHandball*

Sous la présidence de Nodjialem MYARO, la séance est ouverte à 12h00 en visioconférence compte tenu de la crise sanitaire qui impacte la France.

Il est rappelé les points figurant à l'ordre du jour de la présente séance :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11 juillet 2020
- Adoption de modifications règlementaires pour la saison 2020-21
- Questions diverses

I/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 JUILLET 2020

Il est demandé aux membres de l'Assemblée Générale s'ils ont des remarques à formuler sur le projet de procès-verbal de la séance du 11 juillet 2020.

Aucune remarque n'étant formulée, l'Assemblée Générale, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le projet de procès-verbal de la séance du 11 juillet 2020.

Ce projet de procès-verbal ainsi validé est disponible sur le site internet de la LFH.

II/ ADOPTION DE MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES

Nodjialem MYARO expose qu'à la suite de nombreux échanges et discussions sur l'élaboration du calendrier des compétitions de la LFH 2020-21, celui-ci a été adopté tardivement avec une modification substantielle concernant la formule du championnat.

Elle rappelle qu'en effet, la formule retenue au titre de la saison 2020-21 comprend une seule phase organisée sous forme de matches aller-retour entre les 14 clubs (26 journées), à l'exclusion de toute phase de play-off / play-down.

Dans ce contexte, Nodjialem MYARO explique que des modifications règlementaires s'avèrent nécessaires et sont induites par ce changement de la formule du championnat.

Elle laisse alors le soin à Gwenhaël SAMPER de présenter, en détail, ces modifications proposées dont il ressort les éléments principaux suivants :

- Concernant le règlement particulier de la LFH, pris en son article 11 : les modifications envisagées portent sur la description de la formule, les règles de classement, le mode de qualification en coupes d'Europe, les règles d'accession/relégation à l'issue du championnat ;
- Concernant le règlement marketing et communication de la LFH : les modifications envisagées concernent principalement l'annexe 1 relative aux contreparties des partenaires.

Gwenhaël SAMPER indique également que pour tenir compte du contexte sanitaire actuel et des éventuelles adaptations qui seront nécessaires d'un point de vue règlementaires, il est proposé de modifier l'article 3.1 du règlement particulier de la LFH afin de faciliter le mode de consultation de l'Assemblée Générale de la LFH. Plus précisément, elle expose que la modification proposée vise à introduire la possibilité de consulter la présente instance soit sous forme de consultation écrite soit sous forme de consultation électronique, en sus des modes règlementaires déjà existants.

Après discussions, l'Assemblée Générale, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte les modifications règlementaires relative au règlement particulier de la LFH ainsi qu'au règlement marketing et communication.

Les modifications règlementaires ainsi adoptées seront intégrées dans les règlements concernées et disponibles sur le site internet de la LFH.

III/ QUESTIONS DIVERSES

Nodjialem MYARO indique qu'il a été décidé de maintenir la conférence de presse de la LFH à la Maison du Handball le jeudi 3 septembre 2020. Elle précise que des mesures sanitaires seront mises en place afin que cet événement puisse se dérouler en toute sécurité au regard de la situation liée au COVID-19.

En outre, et pour permettre d'être réactif dans les adaptations à apporter concernant le calendrier 2020-21, Nodjialem MYARO informe les membres de l'Assemblée Générale de la création par le Comité de Direction de la LFH d'un groupe pilote intitulé « Suivi du calendrier des compétitions 2020-21 » ayant pour vocation, en première intention, d'élaborer et de proposer des scénarii en cas d'éventuelles difficultés dans le déroulement du calendrier des compétitions 2020-21, de proposer des mesures concrètes pour la mise en œuvre d'un des scénarii en cas de difficultés existante ou encore de proposer toute mesure concernant

le calendrier en lien avec la situation sanitaire et médicale actuelle et ses éventuelles évolutions. Nodjialem MYARO ajoute que la première réunion du groupe pilote se tiendra la semaine prochaine, sous forme de visioconférence.

Aucune autre question ni aucune autre remarque n'étant formulée, Nodjialem MYARO clôture la séance.

La présente séance prend fin à 13h00.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned above the printed name.

Nodjialem MYARO
Présidente de la LFH